



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>BCEP</b>  <b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>SG/SRH/SDDPRS/2020-26</b>  <b>15/01/2020</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2020

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Nombre de places offertes aux concours externes et internes d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2020).

#### Destinataires d'exécution

DRAAF – DAAF – DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP  
Administration centrale  
Directions régionales des affaires maritimes  
Établissements publics et privés d'enseignement agricole  
Lycées professionnels maritimes et aquacoles  
Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection générale de l'enseignement maritime - MTES  
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - INREA  
Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat  
Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime  
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

**Résumé :** Fixation du nombre de places offertes aux concours externes et internes d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés

organisés au titre de l'année 2020.

Contact pour toute question sur ces concours : voir annexe 1.

**Textes de référence :-** Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21 ;

- Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé prévus par l'article 13 du décret n°89-406 du 20 juin 1989 ;

- Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

- Arrêté du 16 septembre 2019 autorisant au titre de 2020 l'ouverture de concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Arrêté du 27 décembre 2019 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2020 aux concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-683 du 02/10/2019 relative aux concours externe, interne et 3ème concours de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2020) relevant du ministre chargé de l'agriculture, est complétée comme suit :

Places offertes aux concours **externes** :

<b>4<sup>ème</sup> Catégorie</b> <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>	
<b>SECTION/OPTION</b>	<b>NOMBRE DE POSTES</b>
- Mathématiques – physique-chimie	4
- Lettres - histoire	4
- Biologie - écologie	4

Places offertes aux concours **internes** :

<b>4<sup>ème</sup> Catégorie</b> <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>	
<b>SECTION/OPTION</b>	<b>NOMBRE DE POSTES</b>
- Mathématiques – physique-chimie	5
- Éducation socioculturelle	4
- Sciences économiques et sociales, et gestion option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	6
- Sciences et techniques agronomiques option A : productions animales	5
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace option A : aménagement paysager	4

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE

**COORDONNEES DES GESTIONNAIRES****SESSION 2020****4<sup>ème</sup> CATÉGORIE (enseignement agricole privé)**

Mathématiques – physique-chimie		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Lettres-histoire		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Biologie-écologie		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Education socioculturelle		Marie-Françoise CREPEL	Tel : 01 49 55 55 72 mél : marie-francoise.crepel@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques agronomiques	A – Productions animales	Marie-Françoise CREPEL	Tel : 01 49 55 55 72 mél : marie-francoise.crepel@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques des aménagement de l'espace	A – Aménagement paysager	Marie-Françoise CREPEL	Tel : 01 49 55 55 72 mél : marie-francoise.crepel@agriculture.gouv.fr
Sciences économiques, sociales et gestion	C - Économie familiale et sociale	Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr